

Nouveau Partenariat pour l'enseignement et l'exercice de la diététique



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice & directrice générale

Le PEED est actuellement dirigé par un comité de direction intérimaire de neuf personnes, avec une représentation de trois personnes par secteur. C'est un honneur pour moi que de siéger à ce comité fondateur et de travailler avec des gens résolus et créatifs.

Le *Partenariat pour l'enseignement et l'exercice de la diététique* est une initiative phare à célébrer.

Il y a des occasions où une illustration peut s'avérer bien plus efficace pour véhiculer un concept que ne le seraient des mots ou des phrases. Ce diagramme exprime de multiples façons le but et les concepts de base du nouveau *Partenariat pour l'enseignement et l'exercice de la diététique* (PEED) au Canada.

- Des mandats distincts et uniques pour les trois secteurs partenaires : les organismes de réglementation de la diététique, les enseignants en diététique (enseignement théorique et pratique) et l'association professionnelle, les Diététistes du Canada.
- Le PEED mettra l'accent sur les points où nos trois mandats se recoupent ou dépendent de la contribution de chacun pour que la diététique soit exercée de manière sécuritaire et efficace, et qu'elle soit de qualité.
- L'égalité des trois secteurs engagés dans le nouveau partenariat.



Le nouveau partenariat agira de manière transparente et inclusive dans les domaines d'intérêt et de préoccupations communs. La première de nos priorités est de développer un ensemble complet de compétences (connaissances, habiletés et attitudes) constituant une base solide pour les programmes d'enseignement de la diététique, l'accréditation théorique et pratique et la réglementation de la profession de diététiste au Canada. Le point de départ sera l'examen de divers groupes de compétences en diététique et notamment les *Compétences essentielles des diététistes*, les *Compétences d'entrée dans la profession* et les compétences requises dans d'autres instances, comme, par exemple, aux États-Unis et en Australie. Nous nous engageons aussi à tirer parti du travail du *Pan-Canadian Task Force on Public Health Nutrition* qui s'est penché sur la question des compétences susceptibles de renforcer l'exercice de la diététique dans le domaine de la santé publique. Le PEED favorisera l'examen régulier de ces compétences et leur mise à jour afin de s'assurer qu'elles reflètent les nouveaux cadres d'exercice de la profession et l'évolution de celle-ci.

Étant donné qu'ils travaillent avec des autorités déléguées de chaque gouvernement provincial, les organismes de réglementation de la diététique ne peuvent pas déléguer l'autorité d'établir les normes du partenariat. De la même façon, les programmes d'enseignement sont autonomes, adoptant leur orientation des départements universitaires ou des organismes qui les parrainent. Pour cette raison, le partenariat adoptera une approche consensuelle afin que les décisions soient prises de la façon la mieux éclairée possible, après consultations et délibérations.